

**MAIF**  
**SOLUTIONS FINANCIÈRES**



**Placement Millésime**  
Décembre 2022

# Placement Millésime Décembre 2022

**Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>1</sup> et à échéance, ci-après le « titre » ou le « produit ».**

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.



## ⊕ Émetteur

SG Issuer (véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale)

## ⊕ Garant de la formule

Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A au 31/05/2022<sup>2</sup>). L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

## ⊕ Durée d'investissement conseillée

10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé, voir en page 5).

## ⊕ Éligibilité

Contrats d'assurance vie et de capitalisation.

⊕ **Placement Millésime Décembre 2022** permet de soutenir des projets de reforestation. (cf. détails en page 10).

### COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Produit conçu par le département Corporate & Investment Banking de Société Générale et distribué de manière exclusive par MAIF Solutions Financières.

1. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus en dehors des dates de remboursement définies ci-après, alors que les conditions de déclenchement du remboursement ne sont pas réunies.

2. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 31/05/2022. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

# Objectifs d'investissement

Placement Millésime Décembre 2022 :  
une offre valable jusqu'au 25 novembre 2022 inclus.

## ➔ **Bénéficiez avec Placement Millésime Décembre 2022 :**

- d'un objectif de coupon de 4,00 % chaque année.
- et d'un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 4 à l'année 9.

## ➔ **Placement Millésime Décembre 2022 est un produit financier d'une durée maximale de 10 ans<sup>1</sup>, offrant aux investisseurs :**

- une indexation à un indice : l'Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Point.
- un objectif de coupon annuel de 4,00 %<sup>2</sup> versé tant que l'indice n'a pas baissé de plus de 50 % lors d'une date de constatation annuelle<sup>3</sup> des années 1 à 10.
- une activation automatique d'un mécanisme de remboursement anticipé à l'issue des années 4 à 9, si l'indice clôture au moins à 90 % de son niveau initial.
- le remboursement de l'intégralité du capital<sup>2</sup> à l'échéance si l'indice n'a pas baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (perte en capital au-delà).

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Placement Millésime Décembre 2022, soit 1 000 euros. Dans cette brochure, les calculs sont présentés dans l'hypothèse d'une détention du produit du 25 novembre 2022 jusqu'à la date d'échéance (le 16 décembre 2032) ou, selon le cas, la date de remboursement anticipé.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

1. Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à échéance représentatif d'une unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

2. Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

3. Veuillez vous référer aux caractéristiques financières en page 11 du document pour le détail des dates.

## Avantages

- ➔ L'opportunité pour l'investisseur de bénéficier d'un coupon de 4,00 %<sup>1</sup> par année : de l'année 1 à 10, dès lors que l'indice n'a pas baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation annuelle correspondante.
- ➔ Une possibilité de remboursement automatique anticipé de l'année 4 à 9 : à la date de constatation annuelle, si l'indice n'a pas baissé de plus de 10 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à l'issue de l'année correspondante, le remboursement de son capital par anticipation, augmenté du coupon de 4,00 % au titre de l'année (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>1</sup> compris entre 0,43 % et 3,97 %).
- ➔ Un remboursement conditionnel du capital à l'échéance si le mécanisme de remboursement automatique n'a pas été précédemment activé et si à la date de constatation finale, l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial.

## Inconvénients

- ➔ Un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance : la valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.

- ➔ Risque de crédit : l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur et de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).

- ➔ Risque de volatilité : le rendement de Placement Millésime Décembre 2022 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -50 %.
- ➔ Plafonnement des gains : l'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>1</sup> maximum de 3,97 %).
- ➔ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement : cette dernière peut varier de 4 ans à 10 ans.
- ➔ L'indice Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice et la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées). Le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice **dividendes non réinvestis** classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice Euronext Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points sera accélérée.
- ➔ En cas de baisse de l'indice supérieure à 50 % par rapport à son niveau initial aux dates de constatation annuelle, aucun coupon ne sera versé.

1. Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.

# Mécanisme de remboursement

## de Placement Millésime Décembre 2022

### ➔ Mécanisme de versement des coupons annuels potentiels de l'année 1 à 9

- De l'année 1 à 9, à chaque date de constatation annuelle<sup>1</sup>, dès lors que l'indice n'a pas baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (constaté le 2 décembre 2022), l'investisseur reçoit<sup>2</sup>, à la date de paiement du coupon<sup>1</sup> :

un coupon de 4,00 %

- Sinon, aucun coupon n'est versé au titre de l'année.

### ➔ Mécanisme de remboursement anticipé potentiel activable automatiquement de l'année 4 à 9

- À l'issue des années 4 à 9, si l'indice n'a pas baissé de plus de 10 % par rapport à son niveau initial (constaté le 2 décembre 2022), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit s'arrête et l'investisseur reçoit<sup>2</sup>, à la date de remboursement anticipé annuelle<sup>1</sup> correspondante (i.e. à la fin de l'année) :

l'intégralité de son capital initial  
+ un coupon de 4,00 % au titre de l'année  
(soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut compris entre 0,43 % et 3,97 %<sup>2</sup>  
en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie) ;

- Sinon le produit continue.

### ➔ Mécanisme de remboursement à l'échéance à l'année 10 si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment

- **cas favorable** : si à la date de constatation finale, l'indice n'a pas baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (constaté le 2 décembre 2022), l'investisseur reçoit respectivement le 9 décembre 2032 et le 16 décembre 2032 :

un coupon de 4,00 % au titre de l'année  
+ l'intégralité de son capital initial  
(soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut compris entre 0,39 % et 3,97 %<sup>2</sup>  
en fonction du nombre de coupons perçus en cours de vie) ;

- **cas défavorable** : sinon, si à la date de constatation finale, l'indice a baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (constaté le 2 décembre 2022) l'investisseur reçoit, le 16 décembre 2032<sup>2</sup> :

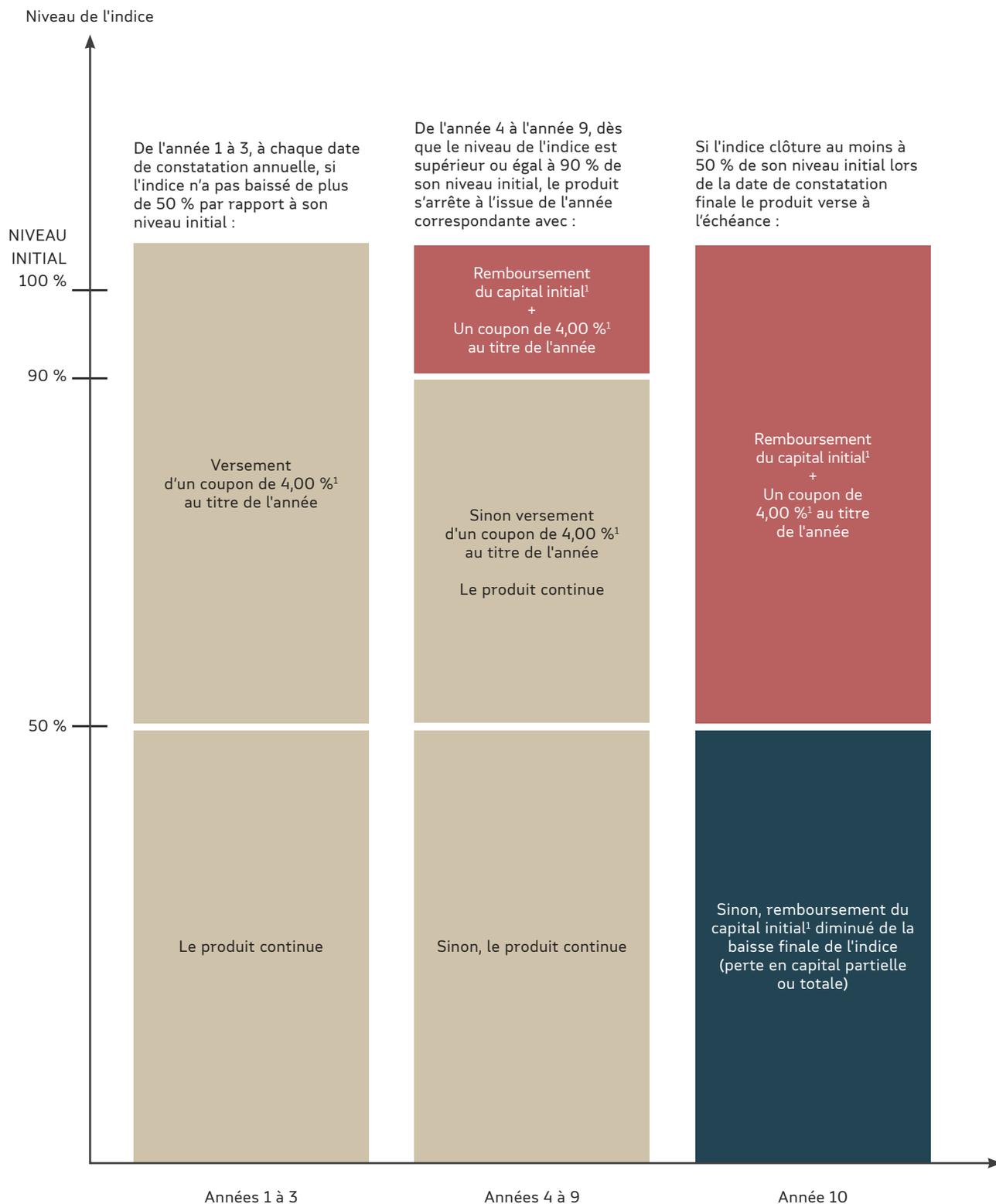
la Valeur Finale de l'indice<sup>3</sup>.  
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital totale ou partielle.

1. Veuillez vous référer aux caractéristiques financières en page 11 du document pour le détail des dates.

2. Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

3. La valeur finale de l'indice à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

## ➔ Illustration du mécanisme



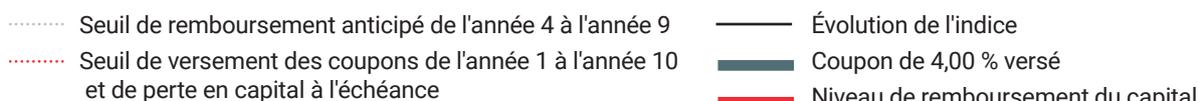
Graphique à caractère uniquement informatif

1. Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.

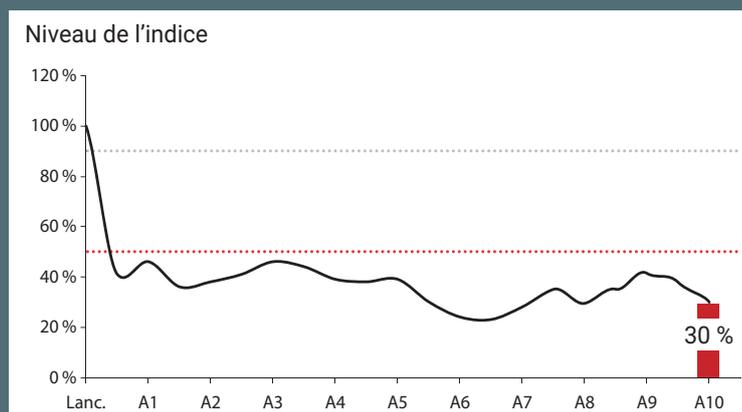
Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

# Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.



## ➔ Scénario défavorable : forte baisse continue de l'indice, supérieure à 50 % à l'échéance

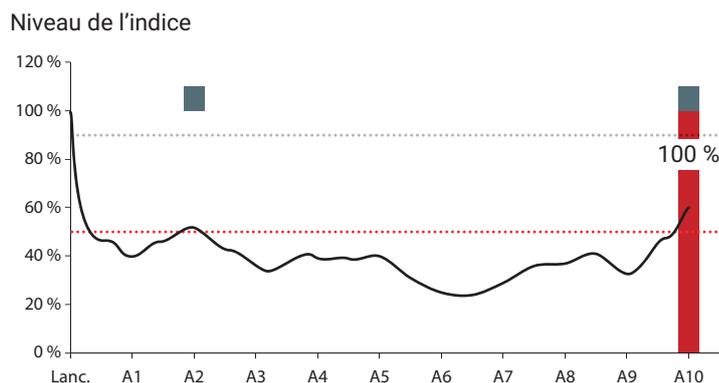


- À l'issue des années 1 à 9, à chaque date de constatation annuelle, l'indice a baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial. L'investisseur ne reçoit donc pas de coupon au titre de ces années.
- À l'issue des années 4 à 9, à chaque date de constatation annuelle, l'indice a baissé de plus de 10 % par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À la date de constatation finale, l'indice a baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (performance de -70 % dans cet exemple).
- L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice, soit 30 %<sup>1</sup> du capital initial.
- Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -11,27 %<sup>1</sup>, égal au Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut pour un investissement direct dans l'indice.
- Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.

1. Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.

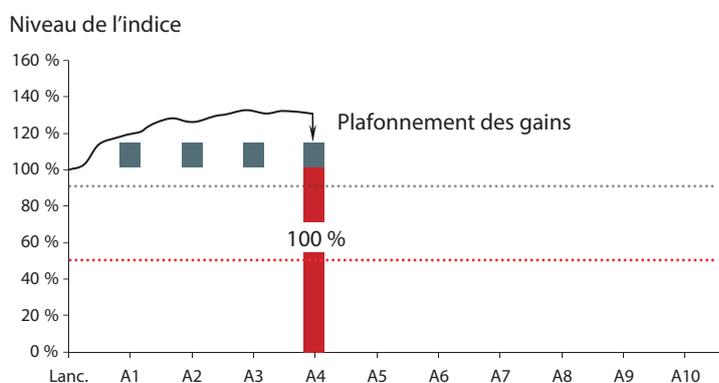
Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

## ⊕ Scénario médian : baisse de l'indice, inférieure à 50 % à l'échéance



- À l'issue de l'année 2, à la date de constatation annuelle, l'indice n'a pas baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial. L'investisseur reçoit donc un coupon de 4,00 %<sup>1</sup> au titre de cette année.
- À l'issue des années 4 à 9, à chaque date de constatation annuelle, l'indice a baissé de plus de 10 % par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 10 ans, l'indice n'a pas baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (performance de -40 % dans cet exemple).
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial<sup>1</sup> plus un coupon de 4,00 % au titre de l'année, soit 104,00 %<sup>1</sup> du capital initial.
- Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,79 %<sup>1</sup>, contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -4,95 % pour un investissement direct dans l'indice.

## ⊕ Scénario favorable : l'indice clôture au-dessus de 90 % de son niveau initial à l'année 4



- À l'issue des années 1 à 3, à chaque date de constatation annuelle, l'indice n'a pas baissé de plus de 50 % par rapport à son niveau initial. L'investisseur reçoit donc un coupon de 4,00 %<sup>1</sup> au titre de chacune de ces années.
- À l'issue de l'année 4, l'indice clôture à hauteur de 130 % de son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé et le produit s'arrête.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial<sup>1</sup> plus un coupon de 4,00 % au titre de l'année, soit 104,00 %<sup>1</sup> du capital initial.
- Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 3,94 %<sup>1</sup>, contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 6,68 % pour un investissement direct dans l'indice **du fait du plafonnement des gains.**

1. Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.

Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

# Une exposition à l'indice Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points

## ➔ Présentation de l'indice

L'indice Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points est un indice de marché actions créé par Euronext dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par Euronext. Il est composé de 35 sociétés de la zone Euro et de 25 sociétés nord-américaines, soit 60 valeurs au total, sélectionnées selon la méthodologie présentée ci-après.

Parmi les 300 plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro et les 500 plus grandes capitalisations boursières nord-américaines libellées en Euro, les entreprises ne respectant pas un certain score de controverse ESG (déterminé notamment par ISS-ESG) sont exclues de l'univers. Les entreprises restantes sont notées selon la notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance) de l'organisme ISS-ESG, évaluant les entreprises sur l'impact environnemental de leurs activités, la qualité de leurs relations sociales (droit du travail, respect des droits de l'homme, etc.) et la qualité de leur gouvernance. Les 150 entreprises les mieux notées de la zone Euro ainsi que les 250 entreprises les mieux notées nord-américaines sont retenues. Ensuite, les entreprises sont filtrées selon leur capitalisation boursière : les 35 plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro (actions équipondérées) et les 25 plus grandes capitalisations boursières nord-américaines (actions équipondérées) sont sélectionnées et forment l'indice.

La répartition géographique de l'indice est 60 % Europe et 40 % Amérique du Nord. Il est rebalancé trimestriellement.

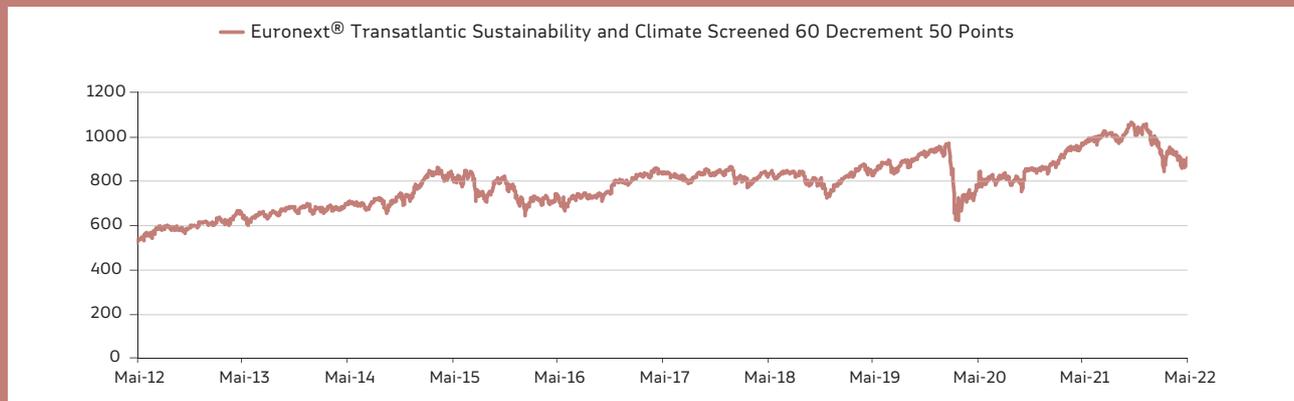
**L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an.** Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points pour un cours de l'indice Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points à 1000 points (niveau de l'indice en date du 20/08/2021) est équivalent à un niveau de 207,38 points pour l'indice Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 4147,50 points à cette date). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 112,11 points par an depuis 2012 (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2021).

Un écart de 10 points équivalents pour l'indice Euro Stoxx 50®, entre les dividendes versés et le prélèvement forfaitaire sur une année correspond à 0,24 % d'écart de performance sur l'année entre l'indice à dividendes réinvestis net d'un prélèvement forfaitaire comme l'indice Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points et un indice standard équivalent dividendes non réinvestis comme l'Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 4147,50 points au 20 août 2021).

**L'indice est accessible entre autres sur le site de d'Euronext® ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLAMBTR Index ; code ISIN : FRO014005GF9). Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://www.boursedirect.fr/fr/marche/euronext-paris/en-transatl-sustain-and-cl-scr-FRO014005GF9-TCAMB-EUR-XPAN/seance>.**

Placement Millésime Décembre 2022 est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'indice est construit de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur des critères ESG et l'exposition de l'investisseur à la performance de cet indice ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent. Placement Millésime Décembre 2022 ne constitue pas une obligation verte.

## Evolution de l'indice Euronext Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points



### Performances cumulées

Euronext Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points	
1 an	-6,51 %
3 ans	7,96 %
5 ans	8,06 %
10 ans	68,87 %

L'indice a été lancé le 20 octobre 2021. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

Source : Bloomberg, du 30 mai 2012 au 30 mai 2022

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Placement Millésime

## Décembre 2022 permet de soutenir des projets de reforestation

### ➔ La reforestation : quels enjeux majeurs pour le climat et la biodiversité ?

**Face à l'ampleur des enjeux environnementaux auxquels nous faisons face**, il est crucial de déployer à large échelle les solutions pouvant notamment inverser les changements climatiques, lutter contre l'érosion de la biodiversité et endiguer les déforestations. Parmi ces solutions, Société Générale vous propose de **contribuer au financement de l'agroforesterie, l'agriculture régénératrice des sols, et la reforestation.**

### ➔ Qui est Pur Projet ?



Afin de maximiser les impacts sociaux, environnementaux et socio-économiques des programmes financés,

Société Générale travaille avec PUR Projet, une entreprise sociale pionnière dans l'opération de projets communautaires d'agroforesterie et de reforestation.

### ➔ Le programme agro-forestier France soutenu par Placement Millésime Décembre 2022 : quels bénéfices ?

Le programme agro-forestier France de Pur Projet sélectionné par Société Générale ambitionne de contribuer significativement au retour de l'arbre champêtre, en accompagnant avec PUR Projet et ses partenaires les agriculteurs à maximiser l'impact des arbres sur leurs systèmes de production.

Ce produit prévoit le paiement d'un montant de 0,2 % du montant total des Titres effectivement placés à un prestataire externe (« THE PURE PROJECT SARL »).

A titre indicatif, pour une contribution de 10 000 euros, correspondant à un montant total de titres placé à 5 millions d'euros, Pur Projet :

- ✓ plante 1 000 arbres ;
- ✓ restaure la fertilité de 33 000 m<sup>2</sup> de sols ;
- ✓ permet de multiplier par 2 le nombre de vers de terre ;
- ✓ permet l'absorption de 18 tonnes de CO<sub>2</sub> par an ;
- ✓ implique 1 à 2 agriculteurs.

En échange de cette rémunération, le prestataire s'engage à mener des projets de reforestation visant à restaurer les écosystèmes, et à lutter contre le changement climatique. Plus de détails et d'informations sont disponibles sur le site : <https://www.purprojet.com/fr/>.

Par rapport à un produit aux caractéristiques identiques qui n'aurait pas comporté un tel prélèvement, **ce prélèvement a pour conséquence de potentiellement réduire le montant du coupon et/ou d'altérer les seuils de remboursement automatique anticipé et de perte en capital à l'échéance.**

Source : PUR Projet, Octobre 2021.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

# Principales caractéristiques

<b>CODE ISIN</b>	FR001400AN98
<b>TYPE</b>	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance
<b>ÉMETTEUR</b>	SG Issuer (véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale)
<b>GARANT DE LA FORMULE ET DES SOMMES DUES</b>	Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A) <sup>1</sup>
<b>DEVISE</b>	Euro
<b>VALEUR NOMINALE</b>	1 000 euros
<b>ÉLIGIBILITÉ</b>	Contrats d'assurance vie et de capitalisation
<b>SOUSCRIPTION</b>	Du 5 septembre 2022 au 25 novembre 2022
<b>PRIX D'ÉMISSION</b>	100 % de la valeur nominale à la date d'émission
<b>MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION</b>	1 000 euros
<b>COMMISSIONS</b>	Société Générale paiera à MAIF en sa qualité de distributeur une rémunération jusqu'à 2,50 % par an (calculée sur la base de la durée des Titres), du montant total des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
<b>SOUS-JACENT</b>	L'indice Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Point (ticker Bloomberg : CLAMBTR Index ; code ISIN : FR0014005GF9)
<b>DATE D'ÉMISSION</b>	5 septembre 2022
<b>DATE DE CONSTATATION INITIALE</b>	2 décembre 2022
<b>DATES DE CONSTATATION</b>	04/12/2023 ; 02/12/2024 ; 02/12/2025 ; 02/12/2026 ; 02/12/2027 ; 04/12/2028 ; 03/12/2029 ; 02/12/2030 ; 02/12/2031
<b>DATES DE PAIEMENT DES COUPONS (ANNÉES 1 À 10)</b>	11/12/2023 ; 09/12/2024 ; 09/12/2025 ; 09/12/2026 ; 09/12/2027 ; 11/12/2028 ; 10/12/2029 ; 09/12/2030 ; 09/12/2031 ; 09/12/2032
<b>DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ (ANNÉES 4 À 9)</b>	16/12/2026 ; 16/12/2027 ; 18/12/2028 ; 17/12/2029 ; 16/12/2030 ; 16/12/2031
<b>DATE DE CONSTATATION FINALE</b>	2 décembre 2032
<b>DATE D'ÉCHÉANCE</b>	16 décembre 2032
<b>AGENT DE CALCUL</b>	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
<b>MARCHÉ SECONDAIRE</b>	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 % de la valeur nominale.
<b>PUBLICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
<b>DOUBLE VALORISATION</b>	À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée, tous les 15 jours, par Finalyse (société indépendante financièrement de la Société Générale)
<b>COTATION</b>	Bourse de Luxembourg
<b>RÈGLEMENT/LIVRAISON</b>	Euroclear France

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

1. Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 31/05/2022. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

## ➔ Facteurs de risque

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

**Du fait de la crise géopolitique actuelle impliquant la Russie et l'Ukraine, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par une baisse de la valeur des actifs négociés sur ces marchés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle. Les facteurs de risque sont notamment :**

- **Risque de crédit** : les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché** : le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis, sur décision de l'Autorité de Résolution compétente, à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

## ➔ Informations importantes

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Commercialisation dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation** : le produit décrit dans ce document (ci-après le « Produit ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie » ou « Contrat de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du Produit en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou du Contrat de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou au Contrat de Capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter le Produit qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Disponibilité du document d'informations clés** : la dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

**Caractère promotionnel de ce document** : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Restrictions générales de vente** : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers** : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Agrément** : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues** : le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Performances sur la base de performances brutes** : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit** : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des États-Unis au sens de la Regulation S, Regulation S U.S. Person)** : les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (*U.S. Securities Act of 1933*) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis (*offshore transaction*, tel que définie par la Régulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Régulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des États-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S.

Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne Non-ressortissante des États-Unis » (*Non-United States person*) définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes Non-ressortissantes des États-Unis » (*Non-United States persons*), sera considérée comme une personne ressortissante des États-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act of 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (*be beneficially owned*), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marché** : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Avertissement de l'indice Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points** : Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. « Euronext® Transatlantic Sustainability and Climate Screened 60 Decrement 50 Points » est une marque déposée par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/compliance-regulatory-information/useful-information/client-claim/>

[www.maif.fr/conseil-patrimonial](http://www.maif.fr/conseil-patrimonial)

Le conseil patrimonial est un service réalisé par MAIF Solutions financières.

**MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES** - société par actions simplifiée au capital de 6 659 016 € - RCS Niort 350 218 467 79038 Niort Cedex 9. Intermédiaire en opérations d'assurance, intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement, conseiller en investissements financiers enregistré auprès de la CNCIF et inscrit au registre unique sous le n° 07031206 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)), titulaire de la carte T n° CPI 7901 2016 000 005 310 délivrée par la CCI des Deux-Sèvres.

**MAIF** - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

Réalisation : 21e Agency — 21e.fr

